



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Avis public est donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 16 juin 2026, le Règlement sur la tarification exigible pour des biens et des services rendus par les directions du génie, de la gestion des eaux et des immeubles, des technologies de l'information et des travaux publics (2026, chapitre 54).

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 19 juin 2026.

Me Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière